

laine se sont nommés Dujardin, âgé de 25 ans et Vancaemmel, âgé de 24 ans. Un individu, dont on n'a pas saisi le nom mais qu'on espère retrouver avant réquis à prendre la fuite avant l'arrivée des agents. Comme les individus qui ont été arrêtés, leur visage, malgré leurs dénégations et leurs protestations d'innocence, les conduisant au dépôt de sûreté du troisième arrondissement.

M. Vancaemmel se rendit aussitôt rue Destaing et commença à se débattre; il découvrit une grande quantité de déchets, de laines peignées, de bobines etc. qui furent saisies et transportées au poste jusqu'au lendemain matin. La prise était évidemment bonne car la commission des délégués des marchands n'est nullement connue pour faire le commerce de laines. Afin de pouvoir arriver à faire entre les inculpés dans la voie des aveux, M. Vancaemmel les mit au secret; l'un fut écroué au dépôt de la rue des Fossés, le second à celui de la rue des Arts, et le troisième à la prison de l'Hôtel de ville.

Judi matin, de très-bonne heure, l'inculpé fut repris; plusieurs personnes furent entendues, principalement celles qui avaient été victimes de vols de laines.

Nous savons qu'un employé d'une importante maison de Roubaix a reconnu des laines soustraites chez son patron; comme cette déclaration amènera probablement l'arrestation de nombreux individus, nous ne pouvons donner aujourd'hui le nom de cet établissement.

Le point le plus intéressant de l'affaire c'est que les bobines de laines volées dans la nuit de lundi à mardi, chez M. Delanoy Destombes, quai de Leers, ont été trouvées rue Destaing; la maison intéressée les a reconnues. On sait que le montant de ce vol ne s'élevait pas à moins de 1500 francs et qu'une prime de 400 francs avait été promise à la personne qui aurait fait trouver les bobines.

Ajoutons encore que dans la journée de mercredi une perquisition a été faite dans une maison de la rue Milla, soupçonnée de servir de lieu de rendez et que la saisie a été effectuée par les agents de la police; on a saisi et avoir été cachés par les mêmes individus.

Jusqu'ici, les trois inculpés Poulain, Dujardin et Vancaemmel n'ont été qu'à qu'on s'attendait, car l'instruction cherche d'abord à faire reconnaître par les propriétaires les laines saisies; mais on ne peut puiser être le système de défense qu'ils choisissent, ils ne sauraient parvenir à se disculper, devant les preuves accablantes qui sont retournées contre eux.

Un détail qui n'est pas inutile de rapporter: les trois voleurs ont été très peu recommandables; on ne leur connaît pas de profession honorable; on sait toutefois qu'ils se livraient à la fraude depuis longtemps déjà.

Quant à Poulain, on le dit sous le coup d'un arrêté d'expulsion; nous ne donnons ce renseignement que sous toutes réserves.

Il paraît que ce joli trio s'occupait encore d'une autre industrie; il a été arrêté, on sait, aux personnes qui circulent la nuit et les dévaliseurs. Un d'entre eux aurait déclaré, et ce qu'on assure, que c'était lui le chef de la bande. Il a été arrêté et expliqué ce qu'il entendait par là, c'est-à-dire voler et attacher les passants.

Un autre fait de l'affaire. La nouvelle de l'arrestation de ces individus a produit dans tout le monde commercial de Roubaix, une vive satisfaction et nous n'hésitons pas à signaler de nouveau le tact et la perspicacité des agents de la police; nous ne pouvons que louer les agents de sûreté Huyghe, Calonne et Bégué.

Nominations dans l'enseignement communal. — Par décision du 4 mars courant, M. le Directeur départemental a nommé M. le professeur de dessin M. Jules Blusant et Vandamme, à titre de stagiaires, dans les fonctions d'instituteurs adjoints, à l'école des filles de la rue de Naples, en remplacement de M. Jules Rogie et Golaudin.

La conférence de samedi prochain à la société de géographie. — La prochaine séance de la société de géographie aura lieu le samedi 7 mars, à 8 heures et demie du soir, au local de la Bourse.

Le Comité s'est assuré le concours pour cette conférence, de M. Capus, qui a exploré l'Asie centrale et qui traitera plus particulièrement dans sa causerie de l'Indo-Kochin, situé au nord de l'Inde.

Cette conférence qui, étant données les connaissances spéciales de M. Capus, promet d'être brillante sera accompagnée de projections lumineuses et des habitants du local de la Bourse ne manquent pas de se rendre nombreux à la réunion de samedi.

Une saisie au Minck. — Jeudi matin, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi, aux halles, 15 kilogrammes de poisson reconnu impropre à la consommation.

Un acte de courage. — Jeudi matin, un cheval sans harnais et sans attelage parcourait, à fond de train, la rue de Wasquehal, menaçant d'écraser les enfants qui se pressaient sur le trottoir. M. Auguste Luriste, employé chez M. Emile Rousselet, teinturier, rue de l'Épéule, se jeta résolument à la tête de l'animal et parvint à se cramponner aux naseaux. Après avoir tenu la rue pendant quelques instants, il se rendit maître du cheval qu'il conduisit à l'écurie.

**ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE**  
6 MARS 1891. — La Chambre consultative de Roubaix écrit au Ministre du Commerce et des Travaux publics, pour lui réclamer l'achèvement de la loi sur les indigènes et les étrangers, susceptible pour atténuer les préjudices qui causent au département du Nord la levée des prohibitions. (Histoire de la Chambre consultative de Roubaix, p. 258).

6 MARS 1893. — Le ministre de l'Intérieur accorde au bureau de bienfaisance de Roubaix un secours de 25,000 francs destinés à aider les familles d'ouvriers indigents et sans travail. (Archives de Roubaix, t. 1, p. 9).

6 MARS 1898. — La Chambre consultative de Roubaix proteste contre le projet de loi d'abolition des livrets d'ouvriers. Cette loi nuirait aux intérêts des ouvriers autant qu'à ceux des patrons et, sans aucun profit pour la classe ouvrière, jetterait la perturbation dans l'industrie. (Histoire de la Chambre consultative, p. 438).

**TOURCOING**  
Réunions de commissions municipales. — La commission des finances se réunira vendredi 6 courant à 5 h. 1/2 du soir, rue de Lille, 81, pour examiner les questions suivantes:

1. Le budget de la Croix-Rouge; demande de subvention de la société de gymnastique du Blanc-Sauz; cimetière du Blanc-Sauz; cimetière de la Croix-Rouge; demande de remboursement de fonds versés à la caisse des retraites par deux anciens agents de police.

La commission de la voirie se réunira le vendredi 6 courant, à 6 heures du soir, rue de Lille, 81. Voici l'objet de la réunion:

1. Les travaux de la voirie; rue des champs; projet de modification du profil et de construction d'un aqueduc; rue Chappelle-Crette; proposition et déplacement des trottoirs par deux anciens agents de police; demande de classement de deux rues particulières.

Fermure des fourneaux économiques. — Le maire de la ville de Tourcoing, informé que certains citoyens qui fournaient économiques établis en cette ville cessent de fonctionner après la distribution du samedi 4 courant.

Il est enjoint à utiliser d'ici à la fin des mois dont ils sont encore porteurs et à rapatrier aux débiteurs de tabac que tous les bons restants entre leurs mains à cette époque leur seront repris aux conditions d'achat, par les soins du comité de l'œuvre, le mardi 17 mars, au local de la caisse d'épargne de Tourcoing.

Un vol. — Un marchand de spiritueux de Tourcoing a déclaré à la police qu'on lui avait volé, dans le magasin qui lui sert d'entrepôt 210 litres d'liqueurs diverses. Une enquête est ouverte.

Une arrestation. — Mercredi, vers 9 heures du soir, un jeune homme paraissant accablé de fatigue et moussé par le froid, venait demander un billet de logement à la police. Cette faveur n'étant réservée qu'à nos nationaux, le malheureux avait, pour obtenir un abrégé du droit de domicile, pris le nom de Charles VII et avait reconnu, en effet, qu'il était expulsé, alors qu'il n'avait que 18 ans, par arrêté ministériel du 5 février 1883. C'est un nommé Henri Vansteenkiste, né à Harlebeke Belgique.

Visite du lait. — M. Duvinage, commissaire du 2e arrondissement, a vérifié, jeudi matin, le lait d'une vingtaine de marchands sur divers points de la ville. Nous avons satisfaction d'annoncer qu'une fois de plus tout a été trouvé en règle.

**LILLE**  
Cours de Lille. — La prochaine réunion des courses de Lille aura lieu le 30 mars courant, sur l'hippodrome du Bois de la Déesse, au lieu de la réunion du 23 mars. Voici le programme de cette journée:

Prix des tribunes (à réclamer): 1.500 fr. offerts par la Société des Courses.  
Prix de la République (handicap): 2.500 fr. offerts par la Société des Courses.  
Prix de la République (handicap par trot attelé): 1.500 fr. offerts par la Société des Courses.

Une arrestation. — Jeudi, à onze heures du soir, on a arrêté un individu qui se trouvait dans la rue de la Bourse, inculpé d'une tentative de meurtre. Cet individu a fait la route à pied jusqu'à la Bassée et a pris ensuite le train de 7 h. 30 pour Lille. On l'a arrêté à son arrivée à la gare.

Un suicide. — Le nommé D. M., représentant, demeurant rue de la République, numéro 8, s'est suicidé à son domicile par plusieurs coups de rasoir à la poitrine en fermant la porte et en ouvrant la fenêtre. Il laisse une veuve et deux enfants. On croit qu'il s'agit sous l'influence d'un accès de folie furieuse.

**L'ÉPARGNE ET L'ASSURANCE**  
La Coopération du Commerce  
En faisant ses achats dans les maisons qui distribuent les Bons-Prime d'épargne et d'assurance, on paie meilleur marché qu'ailleurs (parce qu'on y fait plus d'affaires) et on participe, chaque mois, au tirage de la Capitale, c'est-à-dire qu'on gagne chaque mois autant de chances de remboursement immédiat qu'on a reçu de Bons-Prime de ses divers fournisseurs.

On peut, en outre, avec les Bons-Prime non appelés au remboursement immédiat:

- 1. Acheter des Bons d'Épargne remboursables à 500 fr., ou bien des Bons du Crédit Foncier avec participation aux tirages dès le premier mois, lots de 100,000 fr., 30,000 fr., 5,000 fr., 1,000 fr.
- 2. S'assurer, à un certain prix, un capital de rentes (garanties par la caisse nationale de retraites).
- 3. Le capital serait versé immédiatement aux enfants en cas de décès prématuré de la personne assurée, père, mère, frère aîné, etc.

Le 20e corps d'armée des troupes de brigade d'une durée de quatre jours, aller et retour compris.

**BAILLET ET APTELLEUL**  
Bailet et Apelleul, jeudi après-midi, dans le cabinet de M. le juge d'instruction Legrand, avec Mme Lemaire, de Fougères-lez-Béthune, et un vola été commis quelques jours avant l'assassinat du curé.

Après avoir reconnu son vol dans la photographie de Bailet, Mme Lemaire n'a pas un moment d'hésitation à la vue de Bailet. C'est bien lui! s'est-elle écriée.

Dès midi, plus de doute: Bailet a volé et a assassiné à Fougères. Un grand changement s'est produit dans l'attitude de l'inculpé.

Si génié des premiers jours a disparu, pour faire place à un air de détermination. Bailet ne se défend plus, au lieu de répondre à toutes les questions qu'on lui pose. Antérieurement, il se défendait, tantôt en restant muet, tantôt en répondant à tout ce qu'on lui disait.

Il passe son temps à correspondre avec Me Laguerre, son défenseur, et il n'est point de jour qu'il n'ait écrit longuement pour deux ou trois fois.

Quant à Dutilleul, il est toujours confiant dans l'avenir; il est persuadé qu'il sera libéré par la suite. Les accusations très graves qui pèsent maintenant sur lui ne paraissent pas l'émouvoir outre mesure; il croit dans doute qu'on ne pourra pas établir la culpabilité de son complice dans la crime commis par ses anciens compagnons de captivité à l'abbaye de Loos; un assassinat à coups de hache dans le département de la Somme ou de l'Aisne.

Il se défend énergiquement d'avoir participé à la mort de ce curé. Il avance que le curé avait été tué par un autre individu, mais qu'il n'a rien vu. C'est ainsi qu'il vient de confesser qu'il était introduit, le 20 juin 1880, au château de M. Maignan et qu'il avait dérobé une somme de 350 fr.

On a prétendu que Dutilleul avait pris M. D'Hooghe, du bureau de Douai, de plaider sa cause devant le tribunal d'assises du Nord.

Il n'en est rien. L'associé de Bailet se désintéresse complètement du soin de sa défense.

**Concerts et Spectacles**  
Grand-Théâtre de Roubaix. — Charles VI. — La troupe d'opéra donne, jeudi soir, à l'hippodrome, au bénéfice de M. Stamer, le spectacle de Charles VI, la représentation du célèbre opéra d'Halévy. Nous n'entreprendons pas de détailler ici Charles VI dans ses situations dramatiques, art, surtout, patriotiques; qui ne connaît les malheurs, l'héroïsme et la gloire de Charles VI, le héros de l'opéra d'Halévy, l'apparition des spectres? Tout cela peut paraître démodé, aujourd'hui, mais il est un fait qui ne peut être nié: l'opéra de Charles VI est une œuvre d'art, le délicieux duo qui précède au sommeil du pauvre roi!

Le spectacle, à certain, se passerait pas bien sûr d'éléments de succès. Le public a relevé quelques défauts qui n'ont d'ailleurs pas, lui à la bonne impression d'ensemble.

Le bénéficiaire, M. Stamer, admirablement en voix, a été très applaudi à l'annonce; il a incarné d'une façon brillante le rôle de Charles VI. Les applaudissements ont été très nombreux et très vifs. On ne peut que louer le talent de ce grand artiste qui a su rendre avec une telle puissance dramatique les scènes de folie; inutile de dire que le héros a été très apprécié et que les cadavres lui ont été pas manqués.

Succès à été partagé par Madame Lenat-Schweyer qui a brillamment interprété le rôle d'Odette. M. Pruyss a été très apprécié dans le rôle de Charles VI. M. Pruyss a été très apprécié dans le rôle de Charles VI. M. Pruyss a été très apprécié dans le rôle de Charles VI.

Le chœur Guerre aux tyrrans! a obtenu un succès traditionnel.

Si les chœurs et l'orchestre marchent à souhait, et si les ballets sont parfaitement réglés, on ne peut en dire autant de la libération qui reste absolument défectueuse. On ne peut s'expliquer comment il se fait que les ballets soient tous des Apollons du Belvédère, mais on devrait s'efforcer de leur donner un peu de tenue et d'équilibre.

Le chœur de la fin de l'opéra, c'est-à-dire un grand air en ré mine, a été très apprécié. L'opéra d'Halévy est un chef-d'œuvre de la musique française. Le public a été très satisfait de la représentation de jeudi soir. Le public s'est fait du bon sang des applaudissements de héros du cortège; il y avait, dans les balcons, une foule de spectateurs. Le public a été très satisfait de la représentation de jeudi soir. Le public s'est fait du bon sang des applaudissements de héros du cortège; il y avait, dans les balcons, une foule de spectateurs.

des cours de tableaux et de chevaux, avec adjoint facultatif à Bordeaux, de 10 à 15 ans.

**COUR D'APPEL DE DOUAI**  
Audience du mercredi 4 mars  
France. — La chambre des appels correctionnels, a rendu, le 3 mars, les décisions suivantes: M. Jean-Baptiste Dutilleul, accusé de meurtre, a été condamné à la prison de 10 ans.

**DEMANDEZ PARTOUT LE SAVON DES MEILLEURS PÈREMS**  
Préparé par FERRALET AÏNÉ  
C'est le meilleur savon que l'on puisse employer pour la toilette et pour le ménage.

**CONVOIS FUNÈRES & OBITS**  
Les amis et connaissances de la famille WIDMANN-LEONIE qui paraitront par la suite de la mort de son père, se réuniront à la messe de 8 heures, le samedi 7 mars, à 8 heures, à la messe de 8 heures, à la messe de 8 heures.

**NORD**  
Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur l'amendement de M. Méline tendant à porter de 10 à 15 ans le terme de l'âge de la retraite, M. Méline a été élu député de la 1ère circonscription de Valenciennes.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**LE MOIS AU JOUR LE JOUR**  
SOULÈVEMENT DES PENIENS  
L'appareil ce jour là pour la première fois dans l'histoire, on s'est aperçu que les hommes ne sont pas faits pour souffrir.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**Belgique**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

l'année n'est pas à se réjouir avec le ciel d'été. Les pluies de l'hiver ont été très abondantes.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

proposés au Parlement et de la suite de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**CHAMBRÉ**  
A la Chambre. — Séance du 5 mars. — M. Thibaut a demandé l'urgence de la loi relative à l'effet des décrets de l'État.

**MARCHÉS A TERME**  
Cours du 6 Mars 1891  
**LAINES PEIGNÉES**  
ROUBAIX-TOURCOING  
ANVERS (par télégraphe)  
BOLOGNE  
LAINES BRUTES  
LE HAVRE  
ANVERS